Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 11

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une abeille tournant autour d'une ruche avec la Devise : Piccola si, ma fa pur gravi le ferite.

Les Chevaliers, en recevant l'ordre, prononçaient le serment suivant :

« Je jure, par les abeilles du Mont Hymette, fidélité et obéissance à la directrice perpétuelle de l'ordre, de porter toute ma vie la médaille de la *Mouche à Miel* et d'accomplir tant que je vivrai les statuts de l'ordre ; et si je fausse mon serment, je consens que le miel se change pour moi en fiel, la cire en suif, les fleurs en orties et que les frelons me percent de leurs aiguillons ».

L'ordre de la Mouche à miel fut, à son origine, très recherché ; il contribua à l'éclat de la cour de Sceaux et à l'influence de la duchesse du Maine ; mais ni le roi, ni le pape ne s'étant souciés de l'approuver, il tomba bientôt dans l'oubli.

Insectes nuisibles, mais utiles *(La Presse Médicale, 1956, 64, 1486)*

Il faut agir avec prudence en toutes choses, et certains traitements contre les insectes et les parasites sont les armes à double tranchant.

En effet, de même que certains insecticides répandus en France sur les champs, amenèrent la destruction massive des abeilles, aux U. S. A., des traitements employés à l'intérieur du parc de Yellowstone contre les insectes attaquant les bourgeons, et qui risquent de dévaster certaines essences de résineux, ont amené la mort de milliers de truites saumonées.

L'application d'insecticides a eu pour effet, comme on le pense, de détruire non seulement les parasites des arbres, mais encore tous les insectes aquatiques dont les truites se nourrissaient. L'examen des poissons montra qu'ils étaient nettement sous-alimentés, d'où leur mort par famine.

On a donc décidé de suspendre toute opération antiparasitaire dans cet endroit.

Jean-Claude Bosset.

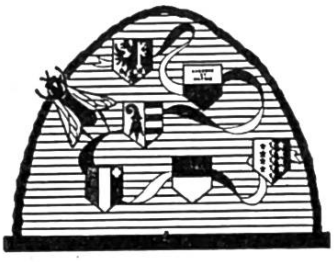

LA VIE DE NOS SECTIONS

Avis aux sections **Conférence**

Mon voyage au Congrès international d'apiculture à Vienne. Conférence avec projections de couleurs.

Maurice Subilia
Vice-président de la section de Lausanne *Chemin de Grey 9, Lausanne.*

Un anniversaire

Le comité de la Section de Lausanne a tenu à apporter à son cher vétéran Charles Jaquier, ainsi qu'à son aimable épouse, à l'occasion de leurs noces de diamant, félicitations et bons vœux.

Une gerbe de glaïeuls et quelques flacons de nos meilleurs crus offerts au nom de la section réjouirent nos jubilaires. Ils furent profondément émus de l'attention dont il furent l'objet. Soixante ans de mariage et presque autant de collaboration mutuelle en apiculture, c'est magnifique. Il y eut échange de paroles agréables, rappels de souvenirs déjà lointains.

La Société romande et particulièrement la Vaudoise s'associent aux vœux qui furent formulés à Bussigny. Puissent Mme et M. Ch. Jaquier jouir encore de jours heureux dans leur hospitalière demeure de Bussigny. *A. V.*

Nécrologie

† Emile Turrian, président de la Section du Pays d'Enhaut

Le 8 août dernier, un cortège imposant accompagnait à sa dernière demeure, champ du repos, Emile Turrian, président de la Section. Agé de 75 ans, encore fort et robuste, il fut enlevé après trois mois d'une maladie insidieuse.

Emile Turrian était un homme d'une droiture exemplaire ; il possédait un cœur d'or et partout recherchait ce qui est juste.

Charpentier de son métier, il devint contremaître pendant plus d'un quart de siècle dans l'entreprise de constructions Rosat. Durant plusieurs législatures, conseiller communal, puis municipal, là encore il remplit ses fonctions consciencieusement dans un dicastère important : forêts, montagnes, améliorations foncières, commission de taxe des bâtiments, inspecteur du feu.

Au militaire, Emile Turrian fit son service comme sergent d'artillerie et prit part aux mobilisations de 1914-1918. Il devint ensuite 1er lieutenant de la DAP.

Quoique chargé de travail, E. Turrian trouva le temps de s'occuper d'apiculture. Il aimait les abeilles et possédait un magnifique rucher bien situé dans

sa propriété de la Craizette. Membre depuis 20 ans de la Section d'apiculture, il remplaça le regretté président L. Combremont.

A notre cher président, nous disons au revoir. A sa famille, nous présentons nos sentiments de sincère sympathie.

A. W.
Vice-président

Communiqués

Côte neuchâteloise

En date du 15 octobre 1956, j'ai remis à la poste les bulletins de versements postaux relatifs à l'encaissement de la cotisation pour 1957.

Le décompte devant être adressé au caissier central de la ROMANDE pour le 10 décembre, je prie les membres de notre section de bien vouloir effectuer le paiement avant le *6 novembre 1956*. Toute cotisation impayée à cette date là sera prise en remboursement, majorée de *fr. 1.*— pour frais de port, etc.

La poste met environ 18 jours pour me renseigner sur le paiement ou non-paiement du remboursement. C'est la raison pour laquelle l'expédition des remboursements doit avoir lieu la première quinzaine de novembre, afin de pouvoir respecter le délai imposé par le caissier central.

En 1955, il n'y avait que très peu de retardataires et je profite de l'occasion pour exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui, par leur paiement direct avant l'expiration du délai, ont contribué à me faciliter le travail.

Avec mes remerciements à l'avance, je vous présente, chers apicultrices et apiculteurs, mes meilleures salutations.

Le caissier :
W. Keiser

Section de la Basse Broye, Payerne

Les membres de la section sont informés que la cotisation annuelle de fr. 9.— doit être payée jusqu'au 15 novembre 1956. Compte de chèque no II, 130 48. Si la cotisation de fr. 9.— n'est pas payée le 15 novembre 1956, elle sera prise en remboursement.

Le caissier :
G. Steinmann

Section du Val-de-Travers

Cotisation 1957. Prière de verser le montant de la cotisation soit fr. 12.— au compte chèque postal IV, 15 88 *jusqu'au 15 novembre.* A partir de cette date, toutes les cotisations impayées seront prises en remboursement.

Caisse Noséma. Le montant de 0.30 par ruche est payable jusqu'au 30 novembre. (Compte chèque postal IV b, 16 55, Le Locle, Fédération cantonale d'apiculture.)

Le caissier.

Convocations

Section des Alpes

Les membres de ladite section sont convoqués, par le présent avis, en assemblée générale ordinaire le *dimanche 18 novembre 1956, à 14 heures, à VILLENEUVE, au Café de la Truite* (local habituel).

Ordre du jour : 1. Admissions pour 1957.— 2. Procès-verbal de l'assemblée de Vevey du 3. VI. 56.— 3. Comptes de l'exercice 1955-1956 ; rapports du caissier et des vérificateurs.— 4. Election d'un membre et d'un suppléant à la commission de vérification (statuts, art. 52).— 5. Communications éventuelles du président.— 6. Propositions individuelles.

Prière d'annoncer à l'avance à M. Fankhauser, président, à Territet, les « Apports sur le bureau » ainsi que les « Questions des jeunes », s'il y en a.

Afin de corser l'intérêt de la rencontre, le Comité s'est mis en quête d'un conférencier. M. l'abbé G. Crettol, recteur de l'Ecole cantonale valaisanne d'agriculture, a bien voulu répondre favorablement à son appel, ce dont on doit sincèrement le remercier. Ses vibrantes causeries radiophoniques ont obtenu, on le sait, un profond retentissement. Nul doute donc que, de près comme de loin, l'on ne tienne à venir entendre cette attachante personnalité, en audition directe. Cordiale invitation à chacun.

Enfin, il renouvelle auprès de chacun de nos sociétaires son appel en faveur du recrutement. La courbe de l'effectif fléchit régulièrement. Il nous faut de nouveaux membres pour boucher les vides. Qu'on se le dise et merci d'avance pour votre si utile contribution.

A bientôt le plaisir de vous revoir.

Du 16 octobre 1956. Pour le comité : *A. Porchet*, secrét.

Société d'apiculture de Lausanne

Les membres de la section sont informés que la prochaine séance amicale est fixée au samedi 17 novembre à 20 h. 30, au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, Lausanne. Ordre du jour : Communications diverses et conférence de M. A. Valet, inspecteur cantonal des ruchers, sur ce sujet particulièrement d'actualité « Apiculture et traitements antiparasitaires ». Bienvenus seront les apiculteurs d'autres sections que la question intéresse.

Avis du caissier

Celui-ci prie les membres de bien vouloir verser au compte de chèques postaux de la Société d'apiculture de Lausanne no II. 67 24, la cotisation pour 1957 par fr. 9.— plus fr. 0.50 pour contribution personnelle au film sur les maladies des abeilles, jusqu'au 15 novembre. Pour les membres vétérans, le versement à effectuer est de fr. 7.50. Passé le délai, les cotisations impayées seront prises en remboursement de fr. 10.— (supplément de fr. 0,50 pour frais). Pour faciliter le tâche du caissier, prière de respecter le délai ci-dessus.

Le Comité.

Société Genevoise d'Apiculture

Assemblée générale annuelle

Cette importante assemblée aura lieu le dimanche 11 novembre 1956, à l'Hôtel de Genève, 27, rue des Pâquis, à 15 heures précises. Votre comité compte sur une forte participation. La partie officielle sera suivie, comme de coutume, par la projection d'un film intéressant. Une circulaire spéciale vous renseignera d'une façon détaillée.

Réunion mensuelle : Le lundi 12 novembre 1956, au local, rue de Cornavin 4, café de la Grappe genevoise, à 20 h. 30 précises.

Sujet : Les travaux du mois. — Orientation et début de l'organisation concernant la lutte contre l'acariose. Le traitement doit pouvoir être entrepris au printemps 1957.

Section de Nyon

Les membres sont convoqués en séance d'automne pour le dimanche 4 novembre à 14 h. 30 au Café de la Banque à Nyon. Ordre du jour : conférence de M. Soavi sur ce sujet « La meilleure abeille ».

Le Comité.

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS
Riponne-Valentin **Lausanne**
Mets et vins connus au loin
Téléphone 23 63 63 **R. Hottinger**

Pour une bonne ruche, un rucher-pavillon moderne

adressez-vous aux spécialistes :

Lienher Frères, Savagnier (Neuchâtel)

Téléphone 7 13 24 Demandez notre prix courant

L'élite des fumeurs de pipe

sait apprécier la «Fleur d'Orient», un tabac de luxe créé par Burrus. Le paquet ne coûte que 85 ct. et pourtant chaque bouffée est un délice.

Rucher ambulant

démontable en pin de montagne. Sans concurrence en qualité et prix.

R. Aeberhard

FABRIQUE DE RUCHERS

Tél. (031) 67 45 66 Riggisberg (BE)

Apiculteurs, faites vos achats auprès des établissements apicoles qui font de la publicité dans notre Journal

A DISPOSITION

DES SECTIONS ET DE LEURS MEMBRES

Insigne de la Romande	la pièce	Fr.	1.70
Diplôme d'honneur	»	»	1.50
Carte correspondance couleur	la douz.	»	1.50
Cahier de comptabilité	la pièce	»	2.50
Table des matières du Bulletin		»	1.—
Collection du Journal suisse d'apiculture	l'année	»	5.—
Panonceau réclame	la pièce	»	1.—
Brochures sur « LE MIEL »	la douz.	»	1.50
	le cent	»	12.—

Pour éviter les frais d'un remboursement, passez vos commandes en versant le montant correspondant au compte de chèques postaux II 1480, Société romande d'apiculture, Lausanne, et en indiquant au verso du coupon le détail de la commande.